

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 février 2024

LOUER EN TOUTE CONFIANCE - (N° 2057)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 28

présenté par

M. Labaronne, M. Armand, M. Bothorel, Mme Bregeon, Mme Buffet, M. Descrozaille,  
M. Girardin, M. Izard, M. Lavergne, Mme Le Peih, M. Maillard, Mme Le Meur, M. Marchive,  
Mme Marsaud, M. Midy, M. Pacquot, M. Perrot, M. Travert, M. Vojetta et les membres du groupe  
Renaissance

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 25.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant à supprimer le comité d'orientation prévu à l'article 25. Ses missions étant insuffisamment définies, il conviendrait de ne pas prendre le risque de créer un énième comité théodule, qu'il faudra ensuite supprimer avec une énième loi de simplification